

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



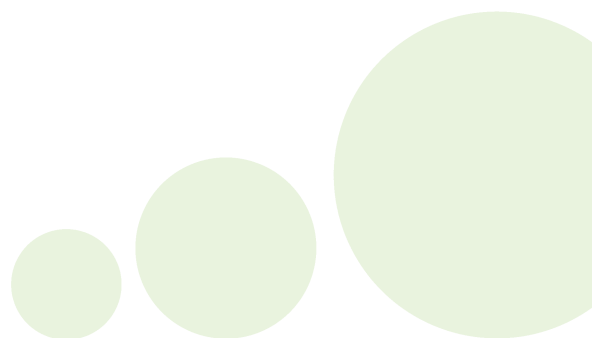
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Transition énergétique

Questions et débats avec les professionnels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Débat national sur la transition énergétique en



www.transition-energetique-paca.fr



Accord-cadre Etat-Région-ADEME 2007-2013

Le débat national sur la transition énergétique a pour ambition la participation du plus grand nombre. Un succès remarquable, en particulier, aura été le débat dans chaque région d'un panel de citoyens, le 25 Mai 2013 dans toute la France et sur une même méthode.

Mais l'énergie, c'est aussi un grand nombre de professionnels, depuis les industriels et les distributeurs d'énergie ou des équipements, jusqu'aux espaces d'information des citoyens et des entreprises, les réseaux consulaires, les associations d'animation ou de diffusion, les syndicats professionnels, les collectivités les plus concernées...

Une originalité du débat en Provence-Alpes-Côte d'Azur aura été l'organisation d'un débat des "professionnels structurants" en parallèle avec les débats du grand public. Les contributions écrites sollicitées par la Région ont été complétées par l'organisation d'ateliers et d'une plénière le 26 avril à Marseille.

Le présent document est issu de ce processus de discussion avec les professionnels, entamé dès le début de l'année 2013. Cinq questions (contre quatre dans le débat national) ont été développées, en incluant la gouvernance. Pour chaque question, les professionnels ont reçu une sollicitation du Président de Région avec une déclinaison régionale des questions. De même, lors de l'atelier du 26 avril 2013, les participants sont partis d'une liste de suggestions de questions et de propositions à débattre. Ces questions initiales et ces propositions à débattre sont données en note dans les fiches qui suivent. Outre ces rappels, les fiches contiennent :

- Une introduction sur l'enjeu du débat et le caractère inéluctable du changement.
- Des extraits des interventions écrites des professionnels structurants et de leurs thèmes dominants d'où sont tirées des amorces de consensus déjà perceptibles puis à l'inverse quelques questions qui font débat. Ces extraits illustrent la richesse des débats observés.
- Un commentaire sur les consensus visibles et sur les questions les plus développées par les participants.

Ces propositions ont ainsi contribué à la synthèse régionale, finalisée lors de la Conférence Régionale du Débat (CRDTE) à l'Hôtel de Région, vendredi 14 juin 2013 à Marseille.

Les acteurs professionnels de l'énergie qui ont contribué à ce volet du débat DNTE en PACA

Association Actes Energies ; Association AERE ; Association Ecoscience Provence (La Celle) ; ATEE - Délégation régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Bâtiments Durables Méditerranéens ; Caisse des Dépôts et Consignations PACA ; Cellule Economique Régionale de la Construction ; CGPME Provence-Alpes-Côte d'Azur - Confédération générale des petites et moyennes entreprises ; Chambre d'Agriculture - Consulaire ; Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie ; Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) ; Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat (CRMA) ; Comité interprofessionnel du Bois Energie (CIBE) ; Comité Régional CGT Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Ecopolenergie (Gardanne) ; EDF ; Energie Développement Services du Briançonnais ; ENERPLAN ; ERDF - Direction des Opérations en Méditerranée ; Envirobat ; Fédération du Bâtiment de Provence-Alpes-Côte d'Azur ; GDF SUEZ - Délégation Méditerranée ; GERES (Aubagne) ; Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) ; GRDF - Direction Régionale Rhône-Alpes, Bourgogne, Méditerranée ; GRT Gaz Direction Rhône Méditerranée ; MEDEF Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Mouvement National de Lutte pour l'Environnement - Comité PACA ; NOSTER PACA - URVN ; Pôle Mer PACA ; Réseau Ferré de France - Direction Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur ; RTE - Système Electrique Sud-Est ; Société du Canal de Provence ; Symielec Var ; Union Régionale CGC Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Union Régionale des Industries Pétrolières ; Union Régionale FSU Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Union Régionale UNSA Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Union Régionale Vie et Nature (URVN-FNE).

> 1 - L'efficacité énergétique

La sobriété correspond à la réduction des consommations par un travail sur les besoins (limitation des gaspillages et des besoins superflus). Ce travail peut être individuel ou collectif (réflexions sur un urbanisme sobre, ou gestion sobre de l'éclairage public par exemple). De son côté, l'efficacité énergétique vise à réduire la consommation d'énergie pour répondre à un besoin donné.

Ainsi, la taille ou le nombre d'équipements dans le ménage relève de la sobriété, tandis que leur classe (A+...) désignera leur efficacité qui est une donnée plus technique. De même, la gestion de l'éclairage public relève de la sobriété (modulation des heures d'usages, limitation du nombre de points...) tandis que le changement des luminaires et les ampoules relèvent de l'efficacité.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, on note une dépendance énergétique très importante, et ceci sur l'ensemble des usages (chaleur, mobilité, électricité, force motrice...). 90 % de l'énergie provient de l'extérieur de la région, ce qui donne d'autant plus à la sobriété et à l'efficacité leur caractère de première ressource disponible. L'importance du patrimoine bâti ancien, tant en termes énergétique qu'économique, explique que ce thème occupe une part importante des débats des professionnels.

Par ailleurs, la région est vulnérable, d'un côté par sa population très importante et concentrée dans les zones d'agglomération, mais aussi par le risque lié à la pointe de consommation électrique (hiver comme été) dans l'Est de son territoire. Ajoutons aussi un urbanisme dominé par l'étalement urbain et le mitage dans une part importante des territoires qui accentuent encore l'effet de la hausse continue de la population.

Reste aussi un niveau élevé de précarité énergétique, un phénomène difficile à maîtriser pour les responsables locaux confrontés à la fois à la pénurie de logements et à l'explosion récente des factures d'énergie.

Premières réflexions des acteurs structurants¹

La question du bâtiment en rénovation, au cœur de la transition énergétique, fait non seulement consensus chez tous les participants, mais elle est aussi celle qui donne lieu, de très loin, au plus grand nombre de propositions élaborées.

Certaines de ces propositions incluent des obligations et non plus des incitations, par exemple l'interdiction de louer des passoires thermiques (Chambre de Métiers et de l'Artisanat). Les mêmes proposent aussi la possibilité de réglementations étendues au niveau régional, sur le modèle de la Catalogne notamment via l'obligation d'installation de systèmes solaires thermiques dans les constructions neuves.

Une contrainte sans doute plus consensuelle, proposée par le GERES, serait d'obliger à la rénovation de logements loués à des ménages en situation de précarité énergétique.

Combiner l'efficacité active et passive

Toujours sur le bâtiment, on note que plusieurs des acteurs (MEDEF, ERDF...) défendent une conception "active" des économies d'énergie, sur la base de compteurs communicants ou de "smart-grids". La technologie permet alors à la fois une amélioration de l'exploitation des réseaux, l'introduction de services nouveaux et une économie d'énergie chez le consommateur, liée notamment à la meilleure connaissance que celui-ci acquiert de ses consommations et de ses coûts. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a entamé cette révolution qui combine la mobilité électrique et la gestion dynamique de la consommation. Elle reçoit notamment les projets PREMIO à Lambesc (13) initié par la Région, EDF et Capénergies, ou encore Nice Grid coordonné par ERDF qui vise le développement du solaire coordonné au réseau et le stockage d'électricité.

Cette apparition des économies "actives" n'annule pas le besoin d'une économie plus "passive" en particulier l'isolation. Cette dernière est sans surprise poussée par les représentants associatifs ou les professionnels artisans qui soutiennent avant tout une rénovation passive (et massive) des bâtiments, via notamment un accompagnement financier et technique des ménages. Pour décider entre les solutions, l'obligation de résultat (exprimée en énergie primaire), permet les choix les plus pertinents, estime GRDF dans sa contribution, pour optimiser l'équilibre entre isolation, énergie, équipement et régulation.

D'autres professionnels veulent combiner les deux approches, par exemple pour l'éclairage en ajoutant le matériel le plus performant du point de vue de l'efficacité lumineuse avec la gestion automatisée, une vision portée par le syndicat SYMIELEC Var. Celui-ci cite ainsi le gain de 30 à 50 % sur les luminaires, combinés à des ballasts électroniques réglant l'éclairage suivant la lumière diurne. Certaines propositions sont plus techniques encore, comme celle de la Société du Canal de Provence (SCP) qui préconise de prélever l'eau destinée aux réseaux le plus haut possible pour limiter le pompage et aussi de pomper la nuit en stockant l'eau.

Précarité : comment agir ?

On peut noter ici que la précarité énergétique fait un large consensus comme sujet d'importance, mais que très peu de mesures sont proposées hors des dispositifs existants comme "Habiter mieux" (EDF propose d'étendre le dispositif). Seul de son côté, le GERES suggère la généralisation de services locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (les "SLIME") pour la détection et la prise en charge de ces situations via des dispositifs locaux. La CRESS² PACA pousse l'idée de l'accompagnement des ménages en leur fournissant des équipements et des conseils permettant un impact visible sur leurs factures d'eau et d'électricité, cette opération constituant un véritable nouveau métier de "chargé de visite énergie", financé par l'ensemble des acteurs concernés.

L'accompagnement des ménages et des porteurs de projets

Un point d'insistance des contributions est la question de l'accompagnement. Ainsi, Bâtiments Durables Méditerranéens insiste sur la coopération entre acteurs pour réussir la transition dans le bâtiment. L'association détaille des propositions de méthode issues des échanges déjà réalisés dans la région et inspirés par les expériences d'autres secteurs ou d'autres régions comme le Vorarlberg (Autriche). De même, EDF souhaite le "guichet unique", en passant par un système d'expertise tierce pour réaliser les projets rentables. L'électricien souhaite un dispositif "de grande ampleur" pour détecter et accompagner les précaires. GDF-Suez, de son côté, développe l'idée d'un "passeport rénovation" incluant initialement un diagnostic approfondi des logements et des comportements énergivores pour guider les ménages. Cette notion est détaillée par le GERES qui souhaite que l'unité du guichet soit le bassin de vie en partant des acteurs existants (ADIL, EIE, CAUE, etc.). Reste la stabilité nécessaire des règles, visée par la Caisse des Dépôts (CDC). Il faut aussi avoir confiance dans les diagnostics de performance thermique et éviter les Diagnostics de Performance Energétique au rabais (Fédération Française du Bâtiment).

Les chefs d'entreprises, surtout les PME, revendiquent aussi une formation "immédiatement après la fin du débat". La CGPME revendique cet objectif afin de rendre les entreprises plus compétitives. De même, l'agriculture mérite un effort spécial, estime le GERES, en poursuivant le programme AGIR³ pour accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables.

Quelle place pour le transport ?

Outre les groupes les plus spécialisés (associations d'usagers des transports, NosterPACA, Réseau Ferré de France...), le transport a visiblement une place légitime dans le débat sur la transition énergétique. Ainsi, selon la CGT, à l'environnemental s'ajoute le social : il faut tenir compte du transport "dont en général on ne prend peu ou pas en compte les coûts externes", le syndicat ouvrier insistant ici sur l'étalement urbain, les délocalisations ou les hyper concentrations qui "éloignent les salariés de leurs lieux de travail avec par ailleurs des difficultés d'accès aux transports publics". De son côté, GDF-Suez souhaite que des politiques urbaines favorisent la densification pour limiter le coût des réseaux, puisque "l'étalement urbain est un frein notoire aux actions d'efficacité énergétique". La FSU demande un rééquilibrage en défaveur du transport routier. Le GERES suggère de ne pas accroître les zones commerciales.

Seule NosterPACA mentionne la ligne TGV Marseille-Nice pour la souhaiter sous conditions. De même, l'association insiste sur la politique du commerce en prenant comme contre-exemple la zone commerciale de "Plan-de-Campagne". L'association défend le tunnel du Montgenèvre, la ligne Marseille-Nice, le développement du transport de marchandises par voie fluviale.

Enfin, GRDF estime que les usages doivent évoluer drastiquement pour limiter la consommation de produits pétroliers, en parallèle à une efficacité accrue des équipements.

Les consensus, les questions qui fâchent

D'emblée, le consensus s'est fait sur la nécessité d'un plan global de rénovation thermique des bâtiments anciens. Il s'agit vraiment du "premier chantier" de la transition énergétique, où tous voient un progrès social, la création d'activités et de filières et un gain collectif vis-à-vis d'une situation de laisser-faire. Ce consensus est sans doute plus limité sur le rythme de ces rénovations, par exemple sur la notion de "bouquet" de travaux qui vont aller plus ou moins loin par rapport aux niveaux de performance spectaculaires définis pour l'habitat neuf.

De façon connexe, le traitement prioritaire de la précarité énergétique semble lui aussi faire l'unanimité, mais avec moins d'idées nouvelles pour mettre en œuvre ce choix.

Pour le reste, l'idée d'efficacité énergétique est aussi largement partagée et souhaitée, même si les priorités ou les choix techniques semblent plus dispersés.

Un autre consensus est celui de la nécessité de modifier le système de transport par des reports modaux, voire la construction ou le renforcement des infrastructures. Certains préconisent aussi les propulsions alternatives (électrique ou gaz). Mais celles-ci valent presque plus comme filières industrielles nouvelles, porteuses d'activité et de recherche, que comme potentiel immédiat de gains dans les bilans énergétiques.

Les contributions écrites des professionnels ont été complétées par les débats lors de l'atelier du 26 avril 2013 à la Région⁴. C'est l'ensemble qui a ensuite été analysé pour être versé dans la contribution de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au débat national.

Analyse quantitative des contenus : parmi les propositions que l'on retrouve le plus souvent, se détachent des propositions d'action collective :

- *Accroître la formation et la sensibilisation, intégrer l'efficacité et la sobriété dans les programmes scolaires,*
- *Accompagner les acteurs, qu'ils soient ménages ou petites entreprises, par des actions d'encouragement et de suivi. De même, pour les PME/TPE, la simplification des procédures et l'accompagnement de type "espaces info énergie pour les professionnels",*
- *La TVA à 5,5 % sur la rénovation du logement revient à plusieurs reprises,*
- *Développer les circuits courts pour les aliments, mais aussi pour les matériaux et les équipements,*
- *Développer les transports en commun, réhabiliter le fret ferroviaire,*
- *D'autres propositions sont plus isolées et sans doute moins consensuelles : abaisser les limites de vitesse, créer des voies réservées pour le co-voiturage, encourager le télétravail,*
- *D'autres encore sont très spécifiques à certains acteurs, comme le remplacement du fioul par du gaz naturel (GNL) et l'électrification des navires à quai.*

> 2 - Quels mix énergétiques retenir ?

Le choix du mix énergétique renvoie à la notion de scénarios énergétiques, une question souvent polarisée dans les débats sur des thèmes comme le nucléaire ou la croissance économique. Pourtant, une feuille de route partagée est un élément indispensable pour planifier et programmer le changement nécessaire.

Comment alors progresser ? Une première étape est de constater le déséquilibre régional entre production et consommation, avec notamment une acuité particulière pour l'électricité, qui va jusqu'au risque d'effondrement du réseau lors de circonstances météo extrêmes. De même, la domination du pétrole importé sur les transports peut faire l'objet de diagnostics partagés, qui induisent à leur tour une série d'alternatives possibles ou à expérimenter.

Une autre donnée est la ressource, d'abord en économie d'énergie possible et aussi en énergies renouvelables. Ces dernières - en particulier les énergies solaires - sont particulièrement importantes. La région peut s'appuyer sur ces ressources pour atteindre les engagements ambitieux pris envers l'Union Européenne.

Ces engagements, traduits notamment dans la législation Grenelle II, concernent l'horizon de moyen terme, tandis que la division des émissions de CO₂ par quatre ou plus, visée par la loi de 2005 puis les engagements de Copenhague, supposent une politique résolue et de longue durée vers l'efficacité énergétique et la lutte contre les gaspillages.

Ce cadre est en réalité peu contesté, ce sont les politiques de mise en œuvre qui sont critiquées. Certains, comme la Chambre des Métiers, verraient bien une pause dans la mise en œuvre des réglementations thermiques du bâtiment, qu'il s'agisse de la "RT 2012" ou de l'objectif de bâtiments à énergie positive (BEPOS). À l'inverse, Enerplan demande l'anticipation de ces objectifs via une feuille de route régionale sur les nouveaux bâtiments publics, vu le caractère économique de ces bâtiments en coût global et l'ensoleillement favorable dans notre région.

Cependant, les mêmes veulent aussi que ce chantier permette la mise en place de filières performantes et créatrices d'emplois... des objectifs difficilement conciliables avec un gel des exigences collectives. Il reste que les modalités de la transition énergétique et les moyens à y allouer ne font pas l'unanimité.

D'autres ruptures devront aussi faire l'objet de recherches et de débats, comme l'impact des changements climatiques sur la ressource en eau, qui modifie fortement le productible hydroélectrique de la région. De même, l'évolution très rapide à la baisse des coûts de production de certaines énergies renouvelables, avec au premier rang le photovoltaïque, change la donne et impacte même le modèle économique sur lequel sont bâtis les réseaux. Enfin des ruptures d'approvisionnement en pétrole (tensions géopolitiques voire guerres) ou accidents sur des centrales nucléaires en Europe ne sont plus exclus des discussions et font même l'objet de débats dans les plus hautes autorités de l'État.

Enfin, d'autres propositions sont indiquées pour mémoire par les contributeurs et suggèrent ainsi que certaines décisions ne font pas consensus : fermeture de Fessenheim (CGT) ou encore gaz de schistes. Le MEDEF estime que la France, qui pourrait disposer de ressources importantes, doit évaluer son potentiel réel. Il est rejoint par la CGPME, qui estime que l'extraction du gaz de schiste devra faire évoluer la politique française si cette solution s'avérait avoir un impact maîtrisable sur l'environnement.

Ce dernier débat traverse la société, puisqu'une organisation syndicale, l'UNSA PACA, s'interroge sur les conséquences géopolitiques du développement des gaz de schiste et si la dépendance aux importations d'hydrocarbures pourrait être limitée du fait d'un tel développement. À l'opposé, sur le même sujet, une organisation patronale, la Fédération Française du Bâtiment (FFB-PACA) rappelle l'exigence de l'application du principe de précaution tant que les techniques d'extraction font débat.

Premières réflexions des acteurs structurants⁵

Le risque d'un débat très idéologique

Les scénarios touchent à une représentation de l'avenir que se font les acteurs, avec parfois un caractère central ou stratégique des questions pour eux voire une menace forte. Ceci rend probablement futile la recherche générale du consensus, d'autant plus que les choix de court et de moyen termes sont déjà en grande partie balisés par le cadre européen et les politiques nationales.

Dans cette discussion, la question du caractère inévitable ou non de la croissance de l'énergie est sans doute la plus piégée, avec un refus de toute décroissance de la demande d'énergie ou d'électricité, celle-ci étant, selon plusieurs contributions, corrélée avec l'activité économique ("un retour de la croissance s'accompagnera donc nécessairement d'une augmentation des besoins en énergie", note le MEDEF). À l'inverse, un découplage entre économie et énergie est recherché par les contributeurs issus des associations écologistes. La sobriété énergétique, qui vise à réduire les consommations d'énergie primaire dans la durée, est aussi prônée par GrDF comme pilier de la transition énergétique.

Cette question fait aussi l'objet des plus grandes incertitudes sur les futurs possibles. Ainsi, si le scénario Négawatt ou celui de l'ADEME sont souvent cités, certaines contributions montrent la confusion qui règne pour mettre en place un système massivement renouvelable. RTE affirme ainsi que la mise en place et le renforcement de nouvelles liaisons électriques est la meilleure façon d'avancer vers les énergies renouvelables ; d'autres contributions soulignent le caractère indispensable du stockage, sans précision sur l'horizon de temps considéré du fait de la difficulté de créer un corpus partagé sur les potentiels régionaux, à la manière du SRCAE, dans le temps imparti au débat.

Quelles contraintes en vue de la sobriété ?

La sobriété est omniprésente dans les contributions, explicitement ou en creux. Elle est souvent associée à l'efficacité et représente une vertu recherchée. Cette vertu est aussi revendiquée en faveur de l'emploi : "Lutter contre l'obsolescence programmée" (Chambre des Métiers) permettrait aussi de développer le secteur de la réparation et les artisans spécialisés. Les contributions syndicales critiquent une vision "d'austérité" tout en ne défendant pas le gaspillage. Les syndicalistes acceptent cependant l'idée que le monde change et que la contrainte énergétique est réelle et devra imposer des changements, voire des reconversions (CGC-CFE). Cette dernière propose d' "anticiper le déclassement de certaines activités" et de dégager les moyens nécessaires à la "reconversion des sites et des salariés concernés".

La CGT détaille même la sémantique, car "le terme sobriété [qui] pour nous consiste à lutter contre toutes les formes de gaspillages et non à rationner d'une façon ou d'une autre la consommation d'énergie". Quant au texte de la FSU, c'est un véritable manifeste en faveur d'une transition énergétique radicale dans tous les secteurs mais il ne présente toutefois que peu de propositions pratiques.

Même si cette notion est loin d'être consensuelle, la sobriété est entrée dans le débat. Les comportements de consommation doivent être repensés car nos habitudes détermineront la transition, estime ainsi l'association Écoscience Provence, qui a expérimenté la consigne des bouteilles dans le Var. Certaines propositions comme la diminution des emballages à la source font également plus consensus, de même que la sortie d'un système d'obsolescence programmée des produits (MNLE). On trouve aussi dans le débat une sorte de principe de priorité aux solutions les plus efficaces (ATEE).

Parler au grand public

De même, apparaît l'idée d'une communication massive à partir des médias, ainsi que le choix de comportement exemplaire des autorités et administrations. Ces choix "pédagogiques" doivent être faits "avant d'imaginer des mesures coercitives", ce qui ne les exclut pas. De façon plus radicale, les objectifs sont "vitaux" et justifient donc d'éventuelles contraintes (ACTEnergieS).

Est aussi développée l'idée que la transition n'est pas "un fardeau" tant l'efficacité énergétique doit s'imposer face à un avenir sinon très sombre (Bernard Chabot, ancien expert ADEME). Ainsi, "les prix des énergies vont nécessairement augmenter", nous dit aussi la CGC qui veut maîtriser ce processus.

Les consensus, les questions qui fâchent

Première divergence, le niveau de production des EnR dans le mix : volonté d'une trajectoire vers un système "100 % renouvelable" pour les uns, plus prudente pour les autres. Ces appréciations se polarisent en particulier sur la place du nucléaire dans le mix : pour certains, le parc nucléaire doit être renouvelé, voire augmenté au niveau national, pour d'autres il doit se réduire dans le mix électrique (plus ou moins fortement selon les approches : logique de sortie du nucléaire, ou logique de simple réduction de la part du nucléaire dans le mix).

Un autre dissensus concerne le niveau de consommation et les priorités d'actions (et donc la trajectoire) : par exemple, la capacité de l'industrie à limiter ses consommations fait polémique, d'autant plus que la structure de l'industrie et sa proportion dans l'activité économique ont été bouleversées en peu d'années. Le potentiel de l'industrie reste donc important mais incertain. De plus les temps de retour sont souvent très inférieurs à ceux observés dans l'habitat et les transports (quelques années), mais très en dessous des temps de retour exigés dans l'industrie.

Autre débat, celui de la biomasse. Le passage au bois-énergie de la centrale thermique de Gardanne notamment, fait l'objet de critiques car il suppose la mobilisation d'une quantité de bois importante, qui ne sert qu'à produire de l'électricité et non de la chaleur (pas de cogénération). De façon plus générale, la filière papier craint de perdre sa matière première et freine sur ce point.

À côté de ces éléments qui font polémique, le consensus sur la nécessité de faire des efforts pour maîtriser l'ensemble des consommations d'énergie semble fragile : pour certains la marge est faible entre limitation des gaspillages et austérité. De même, pour certains, l'électricité ferait exception à la nécessité de l'efficacité.

Enfin, la nécessité de réduire la vulnérabilité électrique de la région fait moins débat : limitation des pointes de consommation par des dispositifs type EcoWatt Provence-Azur, installation de solutions d'effacement dans le Var et les Alpes-Maritimes, augmentation des moyens de production électrique régionaux... Le MEDEF défend également la possibilité de moduler les consommations de l'industrie chimique pour compenser les pointes électriques. Mais le renforcement des réseaux (et donc la construction de nouvelles lignes) amène de nombreux désaccords, de même que le développement de l'éolien, un sujet qui fait l'objet d'une opposition très organisée.

Les contributions écrites ont été complétées par les débats lors de l'atelier du 26 avril 2013 à la Région⁶. Au final, les consensus ne sont pas atteints. Mais ceci n'est pas étonnant dans un groupe où il serait vain de peser les représentativités. De plus, les horizons de temps sont très différents entre les participants.

Analyse quantitative des contenus : plusieurs interventions se prononcent en faveur du développement de la filière nucléaire, ou de l'exploitation des gaz de schiste et des hydrocarbures non conventionnels (trois chacun), tandis que d'autres soutiennent le contraire (un chacun).

Une seule intervention se prononce en soutien du chauffage électrique.

De façon plus consensuelle, la filière de l'éolien est plébiscitée, pour des développements tant offshore posé que flottant. Un intervenant se prononce pour le développement du micro-éolien.

Deux idées font par contre plus consensus chez les professionnels :

- La vérité des prix est un guide pour les politiques publiques, avec soutien initial dans les filières et aussi des réserves chez certains vis-à-vis des questions de précarité énergétique.
- Les aides doivent être conçues pour faire baisser les prix et non pour rester pérennes.

Enfin, la péréquation entre les territoires est également réclamée largement.

> 3 - Énergies renouvelables et développement des filières

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur possède des ressources importantes d'énergies renouvelables exploitées (hydraulique) ou à exploiter (photovoltaïque, éolien ancré). Elle a plutôt moins de biomasse produite sur son territoire que les autres régions françaises, même si cette ressource potentielle reste importante vis-à-vis des autres énergies renouvelables. La très grande diversité de territoires et d'activités (industrie, tourisme, agriculture...) représente aussi une variété d'applications des énergies renouvelables. De façon très notable, l'éolien ancré ou l'énergie solaire peuvent avoir une valorisation locale importante tout en se plaçant sur les marchés régionaux et mondiaux. Les territoires proches du Grand Port Maritime de Marseille se prêtent bien à l'expérimentation d'éoliennes de technologie innovante, d'hydroliennes dans l'estuaire du Rhône, ou de systèmes de chauffage et de climatisation à l'eau de mer ("thalasso-thermiques") via des pompes à chaleur à l'électricité ou au gaz.

Sur cet environnement régional s'applique une dynamique européenne remarquable autour des énergies renouvelables et des nouvelles technologies de l'énergie, qui reçoivent désormais près de la moitié des fonds (hors nucléaire) alloués sur les technologies d'avenir par l'Union Européenne.

Le contexte français a été peu incitatif et souvent erratique au niveau réglementaire ou économique (PV, éolien, innovations dans l'efficacité énergétique...). Mais Provence-Alpes-Côte d'Azur est une région méridionale où l'énergie solaire photovoltaïque est produite en phase avec les besoins électriques (pointe estivale de climatisation), avec un productible presque double de celui des régions septentrionales. A Briançon, le soleil brille 300 jours par an. Cette

particularité ouvre ici la possibilité de remplacer à court ou moyen terme les mécanismes de soutien actuels par la valorisation aux prix du marché du solaire photovoltaïque du fait de la baisse des coûts : c'est la "parité réseau", que le syndicat des professionnels de l'énergie solaire, Enerplan, situe dans les toutes prochaines années. Aujourd'hui, les petits moyens de production (hydraulique, solaire, éolien voire biomasse) se développent et imposeront l'adaptation de la structure du réseau, conçu à l'origine de façon descendante.

Parmi les déterminants du changement, outre une perception accrue des changements climatiques, on trouve l'accélération de la mise au niveau des coûts de production électrique, telle que prédite par la Cour des Comptes et par de nombreux acteurs. Ceci justifie de préparer l'avènement d'un système décentralisé de production.

Par ailleurs, la forte dépendance du secteur des transports au pétrole justifie d'expérimenter et de développer les alternatives, qu'il s'agisse de carburants de substitution (électricité, gaz, hydrogène) ou d'organisations collectives différentes (co-voiturage, auto-partage, modes doux combinés aux transports).

Premières réflexions des acteurs structurants⁷

Ici encore, le bâtiment propose le plus grand nombre de mesures pour encourager le développement des énergies renouvelables, via notamment les dispositifs de garantie et de qualification. Une conditionnalité des aides et prêts est vivement demandée par exemple par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, via la mention "reconnu Grenelle de l'Environnement".

Les gestionnaires de réseau gaz et électricité (GRT-Gaz, GRDF, ERDF, RTE, EDSB) se disent neutres sur le choix des énergies renouvelables et se disent prêts à adapter leurs infrastructures - notamment le réseau de distribution pour accueillir les ressources décentralisées. Ils souhaitent avant tout une planification cohérente et sur le long terme, tant l'évolution des réseaux prend du temps. GDF-Suez souhaite aussi que soit rapidement levée la question des radars militaires, à l'image des pays voisins de la France, afin d'ouvrir des potentiels éoliens importants. De son côté, EDF a développé le photovoltaïque dans plusieurs parcs de la région, et soutient une filière de solaire en couche mince en "cuivre-indium-gallium" (CIGS) installée à Rousset. Une autre innovation régionale sera de limiter les emprises en utilisant... les canaux d'irrigation, un principe proposé par la Société du Canal de Provence qui pourra aussi limiter les évaporations l'été.

Le chantier de l'isolation thermique du bâtiment est vu comme l'opportunité de créer des filières innovantes en région, comme la production de fibres de chanvre ou de bois, avec en point de mire la baisse de l'énergie grise liée à la fabrication des matériaux, suggère par exemple la FSU-PACA. Cet accent mis sur les productions agricoles locales combinant haies et plantations agricoles permet aussi de penser l'adaptation future des paysages aux changements climatiques et les protéger contre l'érosion et la sécheresse.

Autre filière biomasse proposée, le développement de la culture des micro-algues, développée par le Pôle Mer PACA dans sa contribution, soit en cultivant des espèces locales en milieu ouvert (étangs, salines) soit par la construction de photo-réacteurs fonctionnant en continu comme dans l'industrie chimique. La production pourra substituer des aliments pour l'aquaculture, ou produire des biocarburants de 3^e génération.

De façon plus proche, le biométhane est proposé par GRDF pour l'injection dans le réseau ou l'usage dans les véhicules. Le réseau électrique ERDF, lui, veut favoriser la voiture électrique mais met en garde contre le déséquilibre induit dans les appels de puissance, qui demande une programmation fine des investissements de renforcement du réseau. À terme, les batteries des véhicules électriques pourront contribuer aux fluctuations locales de demande électrique.

L'échelle des projets biomasse

On note aussi la proposition de ne pas bloquer les projets d'électricité bois au seuil minimal actuel de 5 MW, une taille déjà considérable. En effet, ce seuil empêche de lancer la construction de projets comprenant une récupération de chaleur dans les petites villes ou les bourgs, alors que la nécessité de récupérer la chaleur fait consensus (Énergie Développement Services du Briançonnais). Selon la Caisse des Dépôts, de tels projets biomasse créent de 7 à 12 fois plus d'emplois que ceux des autres filières d'énergie.

On note par ailleurs les critiques acerbes des responsables associatifs sur les chaufferies bois de grande dimension telles Gardanne ou Brignoles dont le rendement global est faible.

Sur la petite hydraulique, on note la prise de position de l'entreprise locale de distribution (ELD) du Briançonnais EDSB contre le classement des cours d'eau qui bloque tout projet, même ceux qui pourraient faire consensus localement. Un partage des usages peut selon l'entreprise de distribution être négocié pour une meilleure cohabitation.

De façon générale, sur l'organisation des filières, l'association des salariés pour la mise en œuvre de la transition est une condition de sa réussite, insiste la CGC. L'émergence de filières nouvelles, sans dumping social, demande des conventions collectives renouvelées.

Quel accompagnement des porteurs de projets ?

Pour le développement des énergies renouvelables, la protection des porteurs de projets, via des garanties financières notamment, est portée par ActÉnergieS. L'association porte aussi l'idée de construire au moins un parc éolien et un parc solaire par an et par département dans les cinq prochaines années, ce développement volontariste étant porté par une "société mixte régionale à majorité publique". Autre idée de la même association, un concours pour la mise en place "d'unités de production d'isolants bio-sourcés" à partir de ressources régionales (paille de lavande, fibres de bois...). L'association Ecopolénergie propose de véritables "Assistance à Maîtrise d'Ouvrage" pour faciliter les projets des ménages et des PME. Cette idée d'accompagnement est une des plus partagées dans les contributions, sous diverses formes.

Les accords et les désaccords sont jaugés à partir des contributions écrites et des débats de l'atelier du 26 avril⁸.

Les consensus, les questions qui fâchent

Les divergences de vision de l'avenir quant au mix énergétique (cf. question 2) font que l'avenir des systèmes en réseau reste encore nébuleux pour beaucoup. Ceci induit des différences fortes sur la capacité des réseaux électriques à accepter, à terme, une forte proportion d'énergies renouvelables.

Le stockage de l'électricité est perçu comme un verrou rédhibitoire par certain. D'autres proposent à l'opposé le développement de vecteurs alternatifs comme l'hydrogène⁹ ou encore le méthane, ou bien le développement de réseaux de chaleur et de froid, ces vecteurs permettant en partie des conversions plus économiques que le seul stockage électrique. Ces divergences proviennent pour partie de l'incertitude technique et industrielle. Pour les départager, des expérimentations et des développements sont nécessaires et cela fait largement consensus. Par contre, comment choisir les filières les mieux adaptées à la région ? Comment trancher entre le véhicule au gaz ou à l'électricité¹⁰, entre le solaire thermique et le photovoltaïque ? Quel rôle pour la pompe à chaleur (récupération d'effluents, complément au solaire ou remplacement du chauffage électrique) ?

La gestion active du réseau fait partie des sujets expérimentés en région, dont le développement est indispensable. Cette gestion va de paire avec une efficacité accrue des équipements et des modes d'utilisation. Évidente pour les usages industriels et les grands immeubles, la gestion active se heurte cependant à la contradiction posée par le développement massif dans la région du chauffage électrique¹¹ qui crée un risque pour le réseau. Selon RTE, ce sont 200 MW qui sont appelés pour chaque degré de froid supplémentaire, soit la consommation de la ville d'Aix-en-Provence. Selon le réseau de transport, plus de la moitié de la consommation régionale est importée notamment lors de ces pointes.

Analyse quantitative des contenus : malgré ces contradictions et la forte dispersion des réponses, plusieurs consensus semblent émerger, sur le fait que la transition énergétique peut être une opportunité de développement de filières industrielles et de création d'emploi :

- Le développement des énergies renouvelables (les exemples de l'éolien au Danemark, du photovoltaïque en Allemagne, ou du solaire thermique et du bois-énergie en Autriche sont souvent cités). L'éolien flottant fait même partie des filières "intégrées" qui pourraient être développées intégralement en Provence,
- Le développement des technologies pour réduire la consommation : le secteur du bâtiment est très souvent cité (matériaux isolants "biosourcés", systèmes de ventilation double flux, matériaux d'étanchéité à l'air, etc.), mais aussi dans l'industrie et les transports,
- Le développement de l'usage de la biomasse, en énergie ou en matériaux (notamment chimie verte, compte tenu de la place de la chimie dans les Bouches-du-Rhône) est également fréquemment cité,
- La possibilité de positionner la région comme leader dans les techniques de démantèlement des réacteurs nucléaires.

Du point de vue quantitatif, le consensus est mesurable sur le soutien aux filières françaises des ENR, de même qu'en faveur du développement des réseaux communicants.

Plusieurs participants insistent pour soutenir l'expérimentation du stockage de l'énergie et de l'électricité. Le développement de l'auto hybride thermique-électrique est vu par plusieurs comme le moyen de pallier la variation de puissance de certaines ENR.

> 4 - Financement de la transition énergétique

L'image qui domine notre situation actuelle de l'énergie pour la région ou pour le pays est d'abord celle d'une perte financière, de plus en plus lourde au fur et à mesure que le pétrole devient cher et que le nucléaire vieillit. Le coût de la transition énergétique, si elle limite cette hémorragie, doit donc être estimé à l'aune des moindres dépenses ou même de l'assurance vis-à-vis des hausses futures. La transition énergétique donne l'image d'un investissement, plus ou moins bien amorti pour la société, les ménages ou les entreprises.

Toutes les dépenses ne sont pas amortissables, et souvent même la répartition des investissements et des gains potentiels entre les acteurs concernés ne sont pas adéquats. Certains gagnants ne seront pas forcément mis à contribution à hauteur de leurs gains, tandis que des perdants apparaissent : secteurs aujourd'hui favorisés par la situation fiscale favorable aux énergies traditionnelles, branches industrielles fortement consommatrices...

Mais le débat s'est en peu d'années déplacé : tous s'accordent sur le fait que la situation actuelle n'est pas tenable, mais aussi que les propositions ne doivent pas aggraver l'absence d'équité actuelle. Fiscalité favorable aux énergies fossiles ou aux économies d'énergie, financement des investissements d'avenir ou soutien d'activités condamnées, épargne gelée dans des projets sans avenir ou investie dans les nouvelles technologies... ce sont les grands choix politiques des prochaines années. La crise financière masque parfois ces enjeux, de même que l'hésitation d'une partie des acteurs concernés. Mais tous savent que la hausse des prix de l'énergie est en route, et que les souffrances du corps social s'aggraveront si des politiques résolues ne sont pas mises en place.

Premières réflexions des acteurs structurants¹²

Comme pour les autres questions, ici encore c'est le secteur du bâtiment qui reçoit le plus de propositions. La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, par exemple, insiste sur la stabilité nécessaire des règles, une position très partagée.

Innover dans les financements

Au-delà de l'agrément et du contrôle des professionnels, le tiers investissement est cité en lien avec la Banque Publique d'Investissement. C'est aussi le rôle revendiqué par la Caisse des Dépôts, qui décrit longuement ses opérations présentes - surtout orientées vers le logement public - sans vraiment suggérer des changements majeurs. L'organisme financier national propose cependant de développer les ombrières solaires photovoltaïques, une application qui combine plusieurs utilisations et serait ainsi proche de la rentabilité en auto-consommation. Envirobat Méditerranée soutient cette idée de prise en charge des travaux par un tiers, via un cadre de Contrat de Performance Énergétique (CPE), une idée appuyée aussi par la Fédération Française du Bâtiment qui relie ce principe aux tiers-financeurs. Mais le consommateur doit aussi voir son confort augmenter (via une "synergie entre rénovation architecturale et rénovation thermique") sinon l'opération pourrait ne pas avoir un soutien du public.

L'idée a aussi été formulée que les trajectoires tarifaires doivent être anticipées, la CGC proposant même que les installations historiques (hydrauliques et nucléaires) pourraient dégager des marges de manœuvre financières pour alimenter un fonds d'investissement public dans les ENR, la recherche sur le stockage et l'efficacité énergétique.

Autre proposition du même syndicat, le déblocage anticipé sur les plans d'épargne des entreprises ou les professions libérales devra être autorisé pour financer ces programmes lourds. Les engagements vis-à-vis de la rénovation du logement et son enjeu pour l'économie et les ménages justifient une telle proposition.

Enfin, l'association ActEnergieS suggère de donner une prime à la première installation nouvelle dans chaque département, qu'il s'agisse de fabrication de laine de bois, de méthanisation.

Les taxes : sujet sensible

Enfin, les taxes liées à la transition énergétique doivent, pour être acceptables, être réservées dans leur usage à cette même transition (CGC). Une forte méfiance existe aussi côté patronal sur ces taxations, qui ne doivent pas permettre une augmentation rampante de la taxation ou des charges, mais bien servir directement à la transition énergétique. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat parle de "traçabilité des mesures fiscales".

La concertation avec les représentants des salariés et des entreprises est aussi vue comme un préalable minimal. Des études d'impact doivent aussi être requises en préalable, par exemple pour les dispositifs de taxation du carbone.

Enfin, certaines questions donnent lieu à des propositions rigoureusement symétriques, comme le fait d'élargir la CSPE au-delà de l'électricité d'une part (une "CSPE répartie", propose EDF), ou de conserver des systèmes séparés entre électricité, chaleur et gaz, qui ont fait leurs preuves (GDF- Suez).

De même, l'évolution des systèmes tarifaires des énergies de réseau (gaz et électricité), même s'ils sont imparfaits, est vue avec une grande circonspection par les acteurs. C'est ainsi que la progressivité du tarif (Bonus-Malus) ne règlera ni l'isolation thermique ni le problème de la précarité, estime la FSU, malgré une bonne intention d'inciter à une consommation responsable. Cet argument est complété par le distributeur d'électricité du Briançonnais (EDSB) qui trouve le système actuel compréhensible et de grande visibilité et souhaite donc le conserver.

À noter sur la taxation la position très ferme du MEDEF en faveur de l'alignement des taxations de l'essence et du gazole (TIPP et TVA sur les véhicules). Autre mesure contraignante réclamée, la Fédération Française du Bâtiment demande un dispositif bonus-malus sur la revente des biens en fonction de leur classe de consommation. Des suggestions sont aussi faites pour améliorer les dispositifs de prêts à taux zéro en les élargissant ou en y ajoutant des conditions.

Enfin, seul RTE se hasarde à chiffrer le coût des évolutions à venir, soit 35 à 50 milliards sur le réseau français pour adapter le transport d'électricité. Plus pessimiste encore, le MEDEF estime dans son cahier national que la France se situe au premier rang pour la lutte contre l'effet de serre, et que "tout effort supplémentaire serait très coûteux pour notre pays".

Les consensus, les questions qui fâchent

Si les énergies renouvelables dans leur principe font la quasi-unanimité, l'analyse diverge d'emblée sur leur coût et leur potentiel. Leur capacité à être compétitives à un terme plus ou moins proche, constitue une discussion qui peut diverger pour chaque filière. Les détracteurs indiquent que ces énergies sont trop coûteuses et qu'il faut limiter/brider/contrôler leur développement, dans le contexte de crise économique et financière actuelle ; les promoteurs indiquent qu'une telle logique aurait conduit à ne pas développer l'hydraulique, qui est une rente aujourd'hui, que les courbes d'apprentissage des énergies renouvelables les rendront très vite rentables dans un contexte d'énergie cher. Ces divergences renvoient souvent à la situation du nucléaire français, dont la situation de coût actuel et futur fait aussi polémique

Les priorités de financement divergent également : pour certains, il faut investir en priorité dans la recherche, pour d'autres dans les meilleures technologies et pratiques existantes.

De façon plus large, diverge aussi la façon de percevoir les dépenses à effectuer pour la transition énergétique : pour certains, ce sont des coûts pour la société, pour d'autres des investissements qui engendreront des bénéfices. C'est le cas en particulier pour les énergies renouvelables : pour les uns, les investissements d'aujourd'hui représentent les rentes de demain (comme pour l'hydraulique hier), pour les autres ils représentent des dépenses trop élevées et ils concurrencent les systèmes de production en place. C'est également le cas pour la rénovation thermique dans le bâtiment : d'un côté, une rénovation globale et performante est indispensable pour que les factures d'énergie de demain soient raisonnables tandis que de l'autre, les dépenses de rénovation thermique doivent être limitées et utilisées en priorité vers les actions les plus rentables à court ou moyen terme.

Ceci a des conséquences pour l'économie régionale : pour certains, la transition vers un système énergétique très efficace pour le chauffage, voire "100 % renouvelable" permet à tous les acteurs de stabiliser à moyen terme leur facture d'énergie, qui sinon augmentera fortement en bloquant toute capacité d'actions ; pour les autres, une telle transition coûterait trop cher.

Pour partie, ces différences peuvent s'atténuer en objectivant les coûts et les potentiels, et aussi en observant les régions similaires qui développent des programmes ambitieux. Ainsi, la perception des potentiels de l'efficacité et des énergies renouvelables s'est considérablement modifiée en peu de temps.

Plusieurs consensus peuvent se dégager en région :

- Hausse inéluctable des prix de l'énergie dans les années à venir et impacts inéluctables sur notre façon de consommer l'énergie, donc sur notre consommation en général, et sur l'organisation de nos territoires,
- Nécessité de limiter le poids de l'énergie comme charge et de maximiser l'énergie comme moteur de développement,
- Nécessité de prendre en compte les acteurs les plus sensibles aux hausses de prix (ménages précaires, industries),

- Nécessité de définir une stratégie d'investissements entre les acteurs pour organiser la transition énergétique (actions sur les consommations, productions renouvelables, évolutions des réseaux, création de filières industrielles, etc.).

Dans la dernière partie, le consensus est analysé en fonction des contributions écrites et des interventions lors des ateliers du 26 Avril 2013¹³.

Analyse quantitative des contenus : le premier des consensus sur le financement, est d'abord d'assurer la continuité et la stabilité du cadre législatif et réglementaire et des aides dans le temps. Plus que le niveau de l'aide, c'est la sortie d'une action publique incohérente qui importe.

D'autres mesures concernent la fiscalité environnementale, souhaitée par de nombreux participants, avec cependant souvent une limite d'application. L'idée d'éco-conditionnalité, c'est-à-dire de préalables sur l'énergie pour toute subvention publique, est assez partagée. Ceci rejoint l'idée que les subventions ne doivent plus aller à des dépenses nuisibles au climat. Une seule intervention propose d'utiliser les quotas de carbone européens échangeables de l'ETS¹⁴.

Plusieurs interventions demandent le soutien pour les systèmes d'investissement coopératifs et participatifs. De même, l'une des idées les plus citées (14 occurrences) concerne le tiers investissement. Suit aussi la mobilisation de la banque publique d'investissement (BPI). Cette implication du secteur bancaire est réclamée en particulier par la Caisse des Dépôts.

Autre demande pour le financement, celui d'une garantie des risques pour les Petites et Moyennes Entreprises.

Reste aussi l'extension du système des certificats d'économie d'énergie (CEE) qu'il faudrait simplifier, et élargir aux collectivités. Plusieurs intervenants veulent aussi étendre ce système pour les collectivités, par exemple pour l'éclairage public.

Enfin, l'auto-consommation des énergies renouvelables est vue comme un moyen de développement des énergies renouvelables sans subvention, une fois le réseau électrique adapté dans son fonctionnement. Cependant, cette évolution doit pouvoir se faire en traitant les usagers de la même façon, en conservant le contrôle public du réseau.

> 5 - Gouvernance : quelles institutions de la transition ?

Changement de paradigme dans l'énergie : dans le futur, une partie des productions seront locales, variables, compensées par des demandes elles-mêmes plus flexibles pour s'adapter au nouveau contexte. Le reste des productions est branché sur des réseaux européens, sur les productions éoliennes venant des côtes marines ou du large en Mer du Nord et en Atlantique, voire sur des productions solaires au Maghreb. Au milieu, des réseaux à base d'électronique et de bases de données, actifs pour gérer ces ressources nouvelles et pour faire appel à des centrales thermiques devenues un appoint en déclin.

Cette vision, de plus en plus partagée en Europe, chasse l'idée d'une production purement nationale de l'électricité. Pour les réseaux de transport, c'est l'Union Européenne qui s'impose comme le niveau de référence. Pour la production décentralisée, ce sont les territoires qui prennent la main. L'État (pour le cadre général), la Région (pour la mise en œuvre), deviennent des arbitres et des chefs d'orchestre, tandis que les opérateurs privés et publics s'adaptent.

Pour faire les grands choix politiques de demain sur l'énergie, les transports, quels niveaux seront pertinents ? Cinq, voire sept niveaux de gouvernement¹⁵ devront résoudre les questions du XXI^e siècle : crise climatique globale, tensions sur les ressources en énergie, approvisionnement en eau et en aliments... Sur la question de la gouvernance comme sur celle de l'avenir des concessions de service public, la transition énergétique exige des institutions rénovées, adaptées aux choix difficiles de la politique future. Il faut aussi faire face à une autre dynamique à l'œuvre, celle de la libéralisation des services, portée au niveau européen, qui change progressivement la donne vis-à-vis des monopoles économiques.

Jusqu'à présent, cette mutation de la gouvernance reste timide. Tout d'abord, certaines compétences restent dans le giron de l'État même si les conséquences seront locales : c'est le cas par exemple de la construction d'une centrale électrique thermique, dont les conséquences - production de chaleur récupérée ou non - vont modifier profondément le bilan climatique de la collectivité ou le schéma régional. Alternativement, les transferts de compétence de l'État se produisent sans que les moyens suivent systématiquement.

Au-delà de ces tiraillements somme toute modestes dans ce contexte de changement institutionnel, la question énergétique pourrait être l'objet de choix dramatiques face aux ressources en crise, ou aux conséquences des changements climatiques.

Un choc peut également impacter les fondements même de la démocratie (migrations issues des changements climatiques ou d'autres causes géopolitiques, hausse trop forte des prix des énergies, accident technologique...). Penser la gouvernance, c'est aussi être prêt à de tels chocs.

Premières réflexions des acteurs structurants¹⁶

On peut noter ici que la consultation autour du Schéma Régional Climat Air Énergie, qui a lieu en parallèle, a donné lieu à peu de contributions communes. Les questions posées par le DNTE sont en effet de caractère plus général et prospectif. Sur ce point, seul le réseau de gaz (GRDF) estime que le SRCAE pourrait être plus ambitieux sur l'éolien et le solaire.

Les territoires et les réseaux concédés

La question des concessions de service public est au cœur des discussions. Tandis que ERDF insiste sur le fait que son travail s'effectue au service des collectivités, la régie EDSB propose de pousser les feux sur la décentralisation. Ce point est appuyé par GDF-Suez qui estime que la décentralisation de la gestion de l'énergie est une condition pour atteindre les objectifs de sobriété et d'efficacité.

Le territoire c'est la base de l'autonomie, estime le MNLE qui préfère cette notion à celle de bâtiment à énergie positive. La CCI défend le caractère "agrilocal" des territoires. GRDF y ajoute le souhait d'une économie circulaire en lien avec la recherche, un point également souligné par la Caisse des Dépôts.

Quel rôle pour la région, pour les collectivités ?

Au niveau opérationnel, "le niveau pertinent pour la rénovation énergétique de l'habitat est l'agglomération", estime la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat. Pour la stratégie, l'idée d'une Direction Régionale de la transition énergétique à la Région est portée par l'association ActEnergieS, tandis que l'Union Régionale Vie et Nature - FNE souhaite que la Région soit "chef de file de cette gouvernance régionale". La principale demande est ici le caractère opposable des documents régionaux et territoriaux (SRADDT, SCOTs). Le travail existant (SRCAE, PCET...) est reconnu, mais il s'agit de bâtir sur ces documents et de les rendre contractuels.

Enfin, on devine une évolution en creux quant au caractère privé de l'initiative sur les nouvelles énergies et l'efficacité. Ainsi, le contrôle public est souvent revendiqué pour la distribution ou la planification, mais aucune contribution ne propose de centraliser le contrôle des projets d'ENR ou d'efficacité. Leur caractère décentralisé et multi-acteurs semble bien avoir été intégré, malgré le caractère très sensible des développements privés dans l'énergie. De son côté, la CGT est réticente à l'idée de régionalisation. Un besoin de coordination se fait cependant sentir pour les filières innovantes, par exemple pour l'éolien flottant et la biomasse des algues : le Pôle Mer

PACA préconise ainsi de nommer des responsables de pôles pour coordonner les services et les acteurs régionaux et nationaux, tant publics que privés. La Caisse des Dépôts souhaite de son côté favoriser les PME pour permettre le maintien de la concurrence sur les énergies renouvelables.

Le GERES propose la participation des collectivités territoriales en intégrant l'idée de "proposition obligatoire" dans les énergies renouvelables pour des structures coopératives et à participation citoyenne. Les développeurs peuvent ainsi trouver un soutien dans la population, à l'image des développements dans les pays nordiques.

Une autre proposition, celle du "Reconnu Grenelle" pour les artisans, pourrait avoir un impact majeur si le marché décolle selon la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat.

Reste aussi que les collectivités doivent se prendre en main et poser leurs exigences. Ainsi, la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale suggère que l'éco-conditionnalité des projets d'infrastructure publique doit être la règle, en intégrant dès l'amont l'empreinte carbone et l'efficacité énergétique dans les appels d'offre. Au-delà de cette volonté politique, il faudra aussi prendre la main sur les réglementations, à l'image de la Catalogne, estime la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat.

Les consensus, les questions qui fâchent

La libéralisation est perçue comme une chance par certains, comme un risque pour d'autres, avec des lignes de fractures parfois mouvantes : certains acteurs considèrent que la libéralisation condamne les monopoles, confronte la production nucléaire à ses vrais coûts et donc la condamne à terme ; certains déplorent que la libéralisation risque de priver les autorités publiques de leur capacité d'arbitrage.

La distribution d'énergie, les réseaux de transport sont des prérogatives publiques, cela tout le monde s'y accorde. En revanche, une différence importante provient de la part conservée par l'État vis-à-vis d'une planification régionale ou territoriale.

Tous s'accordent avec l'idée que les territoires doivent prendre en main la question de l'énergie, et viser une plus grande autonomie. Les enjeux énergétiques supposent notamment d'impliquer au plus près les citoyens et les entreprises dans les comportements au quotidien : transport, chauffage, choix des biens de consommation... Pour cela, l'échelle pertinente est souvent celle du territoire. La cohérence des actions doit cependant passer par des schémas ou plans plus contraignants qu'aujourd'hui, élaborés conjointement à une échelle plus importante (SCOT, Région...).

Le développement de filières industrielles se fera nécessairement :

- avec le soutien des autorités publiques, si besoin contre les acteurs établis ou l'inertie administrative
- avec un cadre d'action stable pour garantir les investissements (stabilisation des tarifs d'achat/soutiens, visibilité réglementaire...)

Il faudra donc redéfinir un cadre d'action entre les acteurs pour organiser la transition énergétique (actions sur les consommations, productions renouvelables, évolutions des réseaux, création de filières industrielles, etc.).

Reste la question du rôle de la région vis-à-vis des autres acteurs (État, Collectivités...). La Région a actuellement essentiellement des activités de nature incitatrice ou de programmation non prescriptive tous azimuts : schémas stratégiques (SRCAE, PRPGDD...), observatoire de l'énergie, soutien aux collectivités ("AGIR pour l'énergie"). Elle organise des réseaux d'échange (Réseau Régional Energie Précarité, Mission Régionale Bois Énergie¹⁷, CODECO¹⁸, CODEBAQUE¹⁹, formations, accompagnement des maîtres d'ouvrage ou des organismes consulaires...). Elle subventionne des investissements (bois, solaire, petite hydraulique, économies d'énergie ou de matière...). Elle aide des actions expérimentales (MARIE (bâtiment méditerranéens)²⁰, PREMIO²¹, AGIR²²). L'ensemble de ces actions reste cependant basé sur l'incitation d'autres acteurs. Doit-on passer à un rôle plus moteur voire contraignant ?

La question de la gouvernance a souvent été abordée en même temps que celle du financement et des moyens. C'est notamment dans le cadre de la question "4" du débat national que ces questions ont été introduites. Elle a aussi été regroupée avec le financement lors du débat du 26 avril à la Région²³.

Ici, on peut noter la position de l'URVN-FNE sur ce sujet, qui veut pérenniser le mode de gouvernance à 5 issu du Grenelle de l'Environnement et qui ouvre un réel dialogue. Par contre, parmi les acteurs les réseaux d'énergie sont jugés et parties et ne peuvent faire partie des instances décisionnaires.

Analyse quantitative des contenus : les consensus qui se dessinent chez les professionnels concernent tout d'abord une simplification des procédures et des démarches pour les aides financières et le soutien aux travaux, tout en diminuant les délais. Cette proposition (10 occurrences) va de paire avec l'idée de la mise en place d'un guichet unique. Une telle organisation demande cependant une forte coordination préalable des acteurs, un état d'esprit pas si simple à obtenir.

Autre point essentiel d'organisation pour le bâtiment, celui de rendre le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) nettement plus crédible. Ils doivent devenir "comme le contrôle auto" et donner aux acteurs une garantie pour ouvrir la voie aux financements.

De façon plus large, l'idée fait son chemin de rendre plus contraignants -voire opposables- les SCOTs et le SRCAE qui ont un rôle fédérateur au niveau des territoires.

Autre point discuté largement, celui de la parité réseau, déjà cité dans la question du financement. Les bouleversements que produira une production décentralisée devenue économique sans subvention imposeront des règles nouvelles pour faciliter le fonctionnement collectif, et aussi pour que les usagers soient traités équitablement dans le cadre d'une distribution qui reste sous contrôle public.

Enfin, dernier point et non des moindres, l'intégration des citoyens dans les processus décisionnels doit s'imposer. Ceci suppose une communication bien plus ouverte et compréhensible sur les questions d'énergie.

1 Question 1 : Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?

Comme dans le reste de la France, l'efficacité et la sobriété sont des ressources essentielles pour les prochaines années dans la région et ce pour tous les secteurs. Cette priorité nécessite que les règles juridiques (urbanisme...), fiscales et les habitudes des acteurs donnent la priorité aux équipements économes et à l'efficacité énergétique.

Quel poids à votre avis ont les entreprises d'une part, les ménages d'autre part, pour changer cette situation ? Pensez-vous que des nouvelles mesures contraignantes soient justifiées ? Lesquelles ?

Comment mettre fin au gaspillage des terres en région et mieux organiser le développement urbain ? Quelles politiques et quels outils les acteurs régionaux peuvent-ils actionner ou proposer ?

De façon subsidiaire, pensez-vous que dans certains secteurs, la consommation d'énergie est appelée à croître encore d'ici à 2020 et 2025 ? Comment expliquez-vous cette exception éventuelle ? Comment alors tenir les objectifs collectifs ?

² Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

³ Action Globale Innovante pour la Région

4 Les questions pour lancer l'atelier du 26 avril. Ces questions, dont certaines sont d'emblée non consensuelles, ont servi pour l'amorce du débat. Certaines des propositions ont ainsi fait consensus contre elles, mais ont tout de même permis de lancer le débat :

Question 1 : Comment concrétiser l'efficacité en région ? Quel rôle pour chacun ?

Quelques questions soulevées :

Comment déclencher des comportements vertueux (actions de sobriété, travaux, achat de matériel performant) et rendre clairement perceptible l'intérêt de la transition énergétique par la perception du coût de l'inaction (anticipation des hausses des prix des énergies fossiles et de l'électricité, compréhension des effets des dérèglements) et de l'intérêt de l'action (compréhension des conséquences socio-économiques positives...)?

Comment intéresser les acteurs économiques (fournisseurs d'équipements, entreprises de services) pour qu'ils développent des offres économes d'économie d'énergie vis-à-vis des consommateurs (TPE et entreprises artisanales, particuliers, collectivités) ? Comment rendre les regroupements d'artisans et d'entreprise attractifs pour ces acteurs souvent isolés ?

Comment disposer de toutes les compétences, combinées à une culture de la qualité dans le Bâtiment et les Travaux Publics et ce à tous les niveaux (CAP, BT-BTS, Ingénieurs) ?

Par quelle méthode structurer une dynamique d'action à l'échelle régionale et infrarégionale autour de l'évolution des comportements de consommation d'énergie (organisation, mobilisation, légitimité d'un chef d'orchestre, définition des actions, outils de mise en œuvre des actions) ? Comment se préparer aux hausses de prix et les anticiper ?

Suggestions de propositions à débattre :

Mise en place d'une obligation de travaux pour la rénovation thermique des bâtiments : critères, périmètres, niveaux de performance à atteindre, accompagnement de la structuration de l'offre de rénovation (formation, groupements) et de la demande (financements, aides).

Obligation de travaux de rénovation thermique lors des mutations ou nouvelles locations, liées à des diagnostics de performance thermique ou des études. Il s'agit ici de manier à la fois la carotte (des prêts ou des primes) avec le bâton en mettant des conditions aux aides, voire dans le cas des logements indécents à les exclure de la location (pour les catégories F et G).

Engagements conditionnels d'amélioration de l'efficacité par groupe d'entreprises ou par branche professionnelle : en échange d'un engagement quantifié minimal d'économies, les consommateurs bénéficient d'offres de matériel et de services permettant une garantie mutualisée sur les gains et la qualité de l'offre, permettant notamment la mise en œuvre de systèmes de tiers-payants.

L'organisation par les collectivités ou la Région d'animations comme le "coaching" des ménages et des entreprises pour les aider dans l'utilisation et la gestion de leurs équipements, sous forme d'aide personnalisée. Des dispositifs spécifiques doivent aussi accompagner les ménages en précarité énergétique.

Lancement de grands programmes d'éducation populaire pour lutter contre les gaspillages dans la consommation d'énergie ou de biens des ménages et des entreprises. Accompagner les ménages qui choisissent les vacances "bas carbone" ou des pratiques d'achats sobres. De même, encourager les entreprises qui entrent dans une logique de réutilisation et de circuits courts économisant le transport local.

5 Déclinaison régionale de la question 2 : quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ?

Pour répondre aux engagements nationaux de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, la région débat de son Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE) et dispose de documents décrivant les feuilles de route possible (scénario NégaWatt Provence-Alpes-Côte d'Azur, propositions de l'ADEME). Pour contribuer à la feuille de route nationale (Grenelle 2, engagements sur l'efficacité et les énergies renouvelables...) les réponses sont multiples pour les collectivités, les entreprises et les ménages.

Pouvez-vous préciser la mesure qui vous semble prioritaire pour assurer les objectifs régionaux de 2020-2025 (hors des économies d'énergie) ? Quel secteur vous semble le mieux parti ? Le moins bien parti ? Pourquoi ?

À quel rythme faire évoluer la consommation d'énergie et diviser les émissions de gaz à effet de serre pour aboutir à la division par quatre des émissions ? Ces changements peuvent-ils être retardés en attendant d'autres technologies ? À l'inverse, les professionnels régionaux n'auraient-ils pas intérêt à prendre de l'avance sur d'autres régions ?

6 Les questions pour lancer l'atelier du 26 avril. Ces questions, dont certaines sont d'emblée non consensuelles, ont servi pour l'amorce du débat. Certaines des propositions ont ainsi fait consensus contre elles, mais ont tout de même permis de lancer le débat :

Question 2 : le futur mix énergétique

Comment objectiver les choix collectifs ? Comment planifier la période qui s'ouvre ?

Quelques questions soulevées :

Comment organiser la fin des systèmes de chauffage les plus problématiques (fioul et électricité en tête) ?

Comment favoriser les solutions de rendement les plus efficaces (chaudières bois avec récupération sur réseaux de chaleur, pompes à chaleur à forte performance...) et celles les mieux adaptées à l'échelle des territoires (chaudières de moyenne taille) ?

Comment expérimenter et améliorer les filières de transport et choisir entre véhicules gaz et électrique, ou autres substitutions, etc... ? Comment choisir entre les alternatives des véhicules au GNV, à l'électricité, voire à l'hydrogène ou au méthane liquide ?

Comment organiser et favoriser le report modal vers les transports en commun, voire l'abandon de l'automobile pour les ménages urbains ?

Suggestions de propositions à débattre :

Réaliser un schéma conjoint de développement des énergies marines avec l'État, les réseaux électriques et les régions voisines : Languedoc-Roussillon, Gênes, Rhône-Alpes, assorti d'une feuille de route de développement technologique et industriel .

Organiser une "prime à la casse" pour les convecteurs électriques "grille-pain", en lien avec des offres d'artisans du bâtiment intégrant devis, étude, prestation artisanale et garanties mutuelles pour les usagers.

7 Déclinaison régionale de la question 3 : quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est particulièrement sensible aux changements climatiques ; elle est aussi très dépendante des énergies de l'extérieur (pétrole des transports, électricité...). La transition énergétique peut représenter l'opportunité de mettre en place un système de transport indépendant du pétrole, en particulier sur la zone côtière densément peuplée. De même, les tensions sur le réseau électrique dans l'Est de la région ouvrent la voie au développement d'énergies renouvelables et à une maîtrise de l'électricité poussée dans le secteur tertiaire et chez les particuliers. Pouvez-vous développer une mesure essentielle à votre sens pour accélérer le développement des énergies renouvelables et des nouvelles technologies de l'énergie ? Pour que cette mesure fonctionne, qui devra s'impliquer le plus ?

L'industrie lourde, concentrée dans l'ouest des Bouches-du-Rhône, représente une part significative de la consommation régionale. Comment pourra-t-elle contribuer à la transition énergétique ?

Comment faire en sorte que la ressource en bois et en biomasse contribue au maximum dans le bilan de la région, avec une efficacité maximale ?

Par rapport à la question nationale des énergies renouvelables et des nouvelles technologies posée par le DNTE, pensez-vous que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (ou certains de ses territoires) sera gagnante dans la transition énergétique ? Quelle serait la principale condition pour cela ?

⁸ **Les questions pour lancer l'atelier du 26 avril. Ces questions, dont certaines sont d'emblée non consensuelles, ont servi pour l'amorce du débat. Certaines des propositions ont ainsi fait consensus contre elles, mais ont tout de même permis de lancer le débat :**

Question 3 - Énergies renouvelables

Quelles filières ? Quels agendas collectifs pour les énergies renouvelables ?

Quelques questions soulevées :

Comment faire s'engager les acteurs régionaux (État, Région, industriels, CCI...) sur des agendas ou des feuilles de route pour chaque énergie renouvelable ?

Quel rôle pour la recherche régionale ? Comment l'articuler avec le développement des filières régionales d'énergies renouvelables ?

Comment anticiper les bâtiments à énergie positive (BEPOS) pour bénéficier des conditions régionales d'ensoleillement favorables aux énergies solaires sur tarif d'achat ou une parité réseau organisée ?

Pour les systèmes de production renouvelable dont le développement fait consensus (exemple : solaire thermique), comment porter une dynamique de développement compatible avec les objectifs ? Quels engagements contraignants peuvent faire sens en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur ces techniques ?

Comment accélérer la structuration de la filière biomasse-énergie dans ses différentes dimensions : techniques (biogaz, biomasse solide, biocarburants), organisationnelles (développement amont et aval), conflits d'usage (alimentation, matériaux)... ? Une structure spécifique régionale, à l'image de régions comme la Picardie, est-elle envisageable ?

Comment créer à l'échelle régionale des accords de branches ou de secteurs portant sur le développement de produits et de services nouveaux ?

Suggestions de propositions à débattre :

Pour les bâtiments tertiaires et industriels, favoriser la connexion à des réseaux de chaleur ou des mutualisations de chauffage et froid sur zone d'aménagement concerté ou sur zone urbaine. Le cas échéant, instaurer une tarification de reprise de la chaleur solaire produite sur réseaux de chaleur.

Anticiper les créations d'emploi (formation) et les reconversions (IRIS...) liées à la transition énergétique en région en consolidant une vision partagée à partir des observatoires régionaux et des travaux de prospective. Comment en faire un axe prioritaire de la formation régionale ?

⁹ GRTGaz suggère l'injection de 6 % d'hydrogène dans le réseau gaz.

¹⁰ Ce choix entre véhicule à l'électricité ou au gaz est un sujet en soi :

- Le biométhane est pour certains acteurs un vecteur d'avenir en permettant à la fois de répondre aux usages de chaleur, d'électricité spécifique et surtout de mobilité. Ce vecteur est principalement issu de la biomasse, engendrant des critiques des détracteurs sur la capacité à mobiliser cette ressource en limitant les impacts environnementaux. Ce vecteur est également associé à la méthanation, technique permettant de transformer de l'électricité renouvelable en surplus en gaz renouvelable de synthèse, contribuant ainsi à la stabilité des réseaux électriques.

- Pour d'autres, c'est l'électricité qui est le principal vecteur d'avenir, notamment pour les transports (véhicules électriques). Ceux-ci s'appuient en général sur les sources de production renouvelables, mais surtout nucléaires, dans une logique de production "décarbonée". Les détracteurs font valoir qu'une rupture technologique est nécessaire pour obtenir des véhicules électriques capables de remplacer dans leurs usages actuels les véhicules thermiques et que les conséquences sur le réseau électrique sont bien plus problématiques qu'un fort développement d'électricité renouvelable.

¹¹ En particulier, l'objet de la gestion active est de donner une flexibilité à la gestion du réseau face à l'instabilité... pour l'essentiel créée par le chauffage électrique, loin devant l'éolien ou le solaire. Or l'usage le plus simple à moduler et à télégérer pour économiser de la pointe chez les particuliers ou dans les bureaux est avant tout l'usage thermique. D'où une tentation chez certains de ne pas remettre en cause cette forme de chauffage, voire de l'encourager dans la rénovation.

¹² **Déclinaison régionale de la question 4 : Quels coûts et quels financements de la transition énergétique ?**

La ponction de l'énergie sur l'économie régionale est de l'ordre de 11 emplois par million d'euro dépensés en combustibles fossiles. Investir dans l'économie d'énergie ou les énergies renouvelables ne devrait donc pas être seulement un coût mais une création de rentes à l'instar de la production d'électricité hydraulique. Pourtant, le financement de la transition énergétique pose questions.

Pouvez-vous proposer une mesure ou un mécanisme pour contribuer à l'investissement dans la transition énergétique pour les ménages, pour les entreprises, pour les collectivités ?

Dans ce contexte d'augmentation des coûts de l'énergie et de l'électricité, quelle mesure permettra de prévenir la précarité énergétique ? Qui pourrait la financer ?

Pour vous quels sont les secteurs d'activités qui gagneront à la transition énergétique et ceux qui vont y perdre ?

¹³ **Les questions pour lancer l'atelier du 26 avril. Ces questions, dont certaines sont d'emblée non consensuelles, ont servi pour l'amorce du débat. Certaines des propositions ont ainsi fait consensus contre elles, mais ont tout de même permis de lancer le débat :**

Question 4 - Le Financement

Qui doit contribuer à la transition énergétique ? Comment créer des mécanismes vertueux de financement ?

Quel rôle pour les acteurs de la région ?

Quelques questions soulevées :

Comment faire payer les émissions carbonées et l'énergie gaspillée ? Faut-il un système régionalisé voire territorialisé de valorisation des émissions évitées ?

Efficacité de l'usage des soutiens publics : comment financer des énergies dont le coût baisse et les accompagner sans créer de rentes ?

Comment mobiliser l'épargne vers la transition énergétique ?

Comment s'assurer que les opérateurs (producteurs, utilisateurs) contribuent à l'objectif des 23 % d'ENR et des 20 % d'efficacité ?

Quels outils développer, à l'échelle régionale et infra, pour créer les conditions de financement de projets structurants pour la transition énergétique (rénovation thermique, production renouvelable...) ? Pour mobiliser les fonds qui aujourd'hui ne servent pas, ou servent à des projets qui s'opposent à la transition énergétique ?

Faut-il réserver une partie des CEE aux entreprises artisanales et aux TPE ? De même, faut-il bonifier les opérations réalisées chez les précaires énergétiques ? Faut-il abonder ou garantir ces certificats via des organismes régionaux ?

Suggestions de propositions à débattre :

Consolider des taxes actuelles sur l'énergie, et création d'une ressource propre aux régions ou à un fonds conjoint des collectivités régionales destinées à la transition énergétique. Plus globalement, quelle évolution des compétences des collectivités pour augmenter leur capacité d'action (financière, juridique...) dans l'énergie ?

Faire payer les investissements de la transition vers des énergies d'avenir et vers l'efficacité par les énergies anciennes en créant des obligations quantifiées pour les opérateurs, à la manière des CEE (certificats d'économie d'énergie) ou des certificats verts wallons. Ainsi, par exemple, les distributeurs de gaz devraient avoir un objectif de 20 % de biogaz dans leur bilan à l'horizon de 2020.

Faciliter les investissements visant l'accès à tous à des équipements renouvelables bénéficiant de la parité réseau, en permettant les investissements partagés dans des installations de moyenne dimension (éolienne, parc photovoltaïque) à proximité des villes.

Introduire des instruments économiques à l'échelle régionale ou locale : certificats d'économie d'énergie, bonus-malus à l'échelle régionale, ou encore option d'abonder à l'échelle régionale les effets des instruments nationaux.

¹⁴ European Trading System

¹⁵ Commune, intercommunalité et syndicats de communes, Pays ou SCOT, Département, Région, État, Union Européenne.

¹⁶ **Déclinaison régionale de la question 5 : quelle gouvernance en région ?**

La transition énergétique concerne aujourd'hui l'État mais aussi la Région, les Départements, les intercommunalités et les communes. Pour réaliser les changements nécessaires, quelle évolution estimez-vous nécessaire dans la gouvernance des collectivités territoriales, dans leur rapport avec les partenaires locaux de l'énergie et dans leur dialogue avec l'État ?

Par exemple, qui peut décider d'une évolution majeure dans les axes de transport collectif TER dans la zone littorale ? Qui peut changer la donne quant à l'étalement urbain ? Les changements passent-ils par des changements institutionnels et lesquels ?

À votre avis, qui est l'acteur le plus important de la transition énergétique : le banquier ; l'entrepreneur du bâtiment ; le gestionnaire des réseaux d'énergie... ?

Faudra-t-il créer de nouvelles institutions publiques, sur la rénovation énergétique, sur le bois, sur le solaire ? Alternativement, comment faire émerger des acteurs privés à la capacité suffisante ?

¹⁷ www.ademe.fr/paca/Pdf/criteres_bois.pdf

¹⁸ Collectif de Débats sur l'Énergie dans la Concertation (CODECO)
Le CODECO est un dispositif mis en place par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur permettant la diffusion et l'échange des résultats de travaux menés par les acteurs de l'énergie sur le territoire régional. Celui-ci se réunit deux fois par an lors du Forum Régional d'Échanges sur l'Énergie. La réunion de Novembre est traditionnellement le lieu de présentation des résultats annuels de l'Observatoire tandis que la réunion de Juin permet la présentation des travaux menés dans le cadre des différentes études.

¹⁹ Le CoDéBâQue et la Charte pour la Qualité Environnementale
La Région a mis en place, en 2002, le CoDéBâQue : Comité de Développement du Bâtiment de Qualité Environnementale. Cette instance de concertation, qui réunit de nombreux acteurs du bâtiment, a pour objectif d'élaborer des propositions d'actions pour favoriser le développement de la qualité environnementale dans les projets de bâtiments et d'aménagement. Les travaux de ce comité ont débouché sur l'élaboration d'une Charte pour la Qualité Environnementale, puis sur sa déclinaison opérationnelle au sein du PRIDES Bâtiments Durables Méditerranéen.
Voir http://architecture-durable.typepad.fr/architecture_durable_blog/2009/10/les-actions-de-la-r%C3%A9gion-paca-pour-les-b%C3%A2timents-durables.html

²⁰ www.regionpaca.fr/international-et-europe/article/marie-un-projet-strategique-du-programme-med.html

²¹ www.projetpremio.fr/

PREMIO est le premier démonstrateur de réseaux électriques intelligents (smart grids) fonctionnant en France.
Ce projet initié par le pôle Capénergies et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur réunit 1 laboratoire de recherche, 1 grand groupe, 7 PME et 3 collectivités locales (Lambesc, Fréjus et Gardanne). Le démonstrateur PREMIO pilote en temps réel plusieurs expérimentations, permettant : de produire localement de l'électricité à partir d'énergies renouvelables et de (dé)stockage ; d'effacer (baisser ou couper) les consommations électriques dans les bâtiments, sans dégrader le confort des utilisateurs ; de moduler l'éclairage public sur la voirie, de stocker-déstocker de la chaleur ou du froid. Ce pilotage autorise la baisse de la puissance utilisée par le réseau électrique local, en cas de contrainte.

²² www.precarite-energie.org/Programme-AGIR-et-Renover-en.html
Programme "AGIR et Renover +" en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Région a mis en place une expérimentation permettant d'aider et accompagner 100 opérations ambitieuses de rénovation énergétique de logements individuels ou de petites copropriétés. Objectifs : aider les familles - notamment les plus modestes - à rénover leur habitat afin d'en améliorer les performances énergétiques, le confort thermique été comme hiver et réduire leur facture énergétique ; contribuer à la lutte contre le changement climatique ; mais aussi accompagner les professionnels du bâtiment durable sur les chantiers.

Concrètement, une aide allant jusqu'à 10 000 € pour les projets de rénovation énergétique des logements individuels (sous conditions de ressources ou de location conventionnée, avec bonus pour recours aux énergies renouvelables solaire thermique ou bois) ; Une aide de 50 % du montant des travaux pour les copropriétés (plafonnée à 4 000 € par logement) ; Une aide pour les projets d'accompagnement des professionnels du bâtiment (50 % du montant de l'action, plafonnée à 2 500 €).

²³ **Les questions pour lancer l'atelier du 26 avril (conjointement avec la question 4 sur le financement). Ces questions, dont certaines sont d'emblée non consensuelles, ont servi pour l'amorce du débat. Certaines des propositions ont ainsi fait consensus contre elles, mais ont tout de même permis de lancer le débat :**

**Question 5 - Quelle gouvernance ?
Comment concrétiser l'efficacité en région ? Quel rôle pour chacun ?**

Quelques questions soulevées :

Quel rôle pour la Région ? Faut-il donner un caractère contraignant aux schémas régionaux sur les PLU par exemple ? Peut-on lancer un chantier aussi lourd que la transition énergétique sans donner aux collectivités des ressources dédiées ?

Quel rôle pour les branches professionnelles ? Les organismes consulaires ? Des engagements ou des politiques contractuelles sont-elles envisageables ? Comment décliner en région les engagements quantifiés pris au niveau national pour les secteurs tertiaire et industriel ?

Comment impliquer les salariés des entreprises ? Faut-il intégrer l'efficacité énergétique dans les prérogatives des CHSCT ?

Propositions suggérées pour débattre :

Donner au plan climat territorial un caractère contraignant en lien avec les schémas d'urbanisme et d'énergie (SRCAE, SCOTs), via une contractualisation entre collectivités locales. Faut-il rendre plus contraignants les Plans de Déplacement d'Entreprises ?

Développer la participation de tous les citoyens à la transition énergétique, via coopératives, garanties publiques ou mutualisées sur les investissements, soit un "droit" à l'autonomie énergétique. Il s'agit notamment de permettre l'accès des citoyens aux énergies renouvelables locales. L'idée est aussi d'éviter la création de rentes pérennes ne bénéficiant pas aux locataires et aux co-propriétaires. Un "service public de l'efficacité énergétique" créé par la loi Brottes sur les tarifications d'énergies de réseau, a été confirmé par le Conseil Constitutionnel. De même, le plan Batho-Duflot a prévu un "guichet unique" pour l'efficacité dans le bâtiment. Qui devrait gérer ces organismes et en avoir l'initiative en région Provence ?

Dans le cas du transport, il s'agit pour partie de décider d'infrastructures lourdes : branche régionale du TGV, modernisation et augmentations de capacité des TER côtiers... Comment forger en région un consensus sur des investissements lourds ? Faut-il consulter la population directement ?